

Relevé d'échanges du Comité de la Mobilité Vallée du Rhône Sud

Visio conférence, 1^{er} décembre 2020

Participants (présents) :

Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Elus : Martine GUIBERT, Vice-Présidente déléguée aux transports ;

Services de la Région : Olivier LAURENT, Cyril PHILIS, Julien MERCURIO, Marie-Paule BONMARTIN, Julien BROSSARD, Nadège TERRASSE, Claire BYCZEK, Aurélie GREGOIRE, François-Xavier MORIN, Camille DELARBRE, Anne FOURNIER-MERCIER, Zakia BOUDIA, Sandrine DURAND.

SNCF : Caroline DOMENECH, Arnaud COLOMBO (Voyageurs) ; Gérald CASTANO (Réseau) ; Thierry GROSBOIS (G&C)

Etat (DREAL) : Gilles CHEVASSON

Elus et leurs représentants

CESER : Jean GUINAND

Départements : Laure HAILLET DE LONGPRE (Département de l'Ardèche)

Communautés de communes : Fabienne SIMIAN (CC Dieulefit Bourdeaux), Laetitia TESSIER (CC Crestois et du Pays de Saillans), Christine MARION (CC du Val de Drôme), Mathilde COTA (CC des Baronnies en Drôme provençale), Béatrice MAIRE (CC Ardèche Drôme Coiron), Alain MATHERON (CC du Diois)

Autres : Mathilde ROLANDEAU (SCOT Rhône Provence Baronnies), Caroline SCHIRR (ville de Crest)

Associations d'usagers (ou autres) :

FNAUT AURA – Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports d'Auvergne-Rhône-Alpes : Anne-Marie GHEMARD

CUTPSA – Collectif des Usagers des Transports Publics en Sud-Ardèche : Yves BOUTRY, Sarah ARSAC

AUTERVER : Bernard DESCHAMP

Collectif Gare à Nous : Blandine DESVIGNES

DROMOLIB : Morgane REGNIER

FRAPNA : Bernard DEVIS

Autres participants connectés à la visio-conférence

Nicole TANGAND, Philippe BOUNIARD, Yann BACONNIER, Françoise TESSERON, Aurélien COLLOMB, Anne-Lise VIALLO, Frederic SAUVET, Virginie FERRAND, Emma LEVEQUE

CCI : Jean-Luc BERNARDET

Syndicats cheminots : Cécile POUSSET (UNSA ferroviaire), Maryline PUECH (CFDT Cheminots)

Introduction

Support de présentation – Voir pièce jointe

Martine GUIBERT souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion et salue la présence de nombreux élus avec des communautés de communes, la présence des services de l'Etat, des services de la SNCF en particulier.

Ce comité se réunit pour la troisième année consécutive, dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire, sous le format d'une visio-conférence.

La réunion se déroulera en quatre parties principales, avec alternance d'exposés et de temps d'échanges :

- Un bilan sur le TER et les transports interurbains
- Un point sur l'emport et la stratégie de parc matériel roulant
- Une présentation du SA 2021 et des orientations pour le service annuel 2022
- Un temps d'échange sur la Loi LOM

Présentation

1. Bilan TER et transports interurbains

Martine GUIBERT présente un panorama des résultats 2019 puis de l'année 2020. Elle insiste notamment sur :

- Le maintien du volume d'offre commandée dans la durée et la stabilisation de la fréquentation, ceci malgré le contexte des mouvements sociaux de 2018 et 2019.
- Une amélioration sensible de la ponctualité fin de parcours en 2019 (avec des résultats plus nuancés suivant les lignes, dont une difficulté identifiée sur l'axe Lyon-Valence)
- L'année 2020 lourdement impactée par la crise sanitaire et la permanente adaptation du plan de transport qui a été réalisée.
- La prise de compétence dans le cadre de la Loi Notre des transports scolaires et interurbains, avec l'intégration en 2020 de l'Allier, de l'Ain et du Cantal, puis à venir en 2021 des services de l'Allier, Loire et Haute Loire (janvier) puis de l'Isère (septembre)
- Les efforts menés pour le verdissement du parc ferroviaire et routier, ainsi que concernant la mise en place de nouvelles dessertes interurbaines en Drôme/Ardèche.

Temps d'échanges :

<p>Mme GHEMARD, FNAUT AURA souligne qu'il est intéressant de développer l'hydrogène, mais rappelle que le meilleur moyen de réduire les gaz à effet de serre est de développer le train. La FNAUT regrette que la Région se contente de la stagnation de la fréquentation alors qu'il y a d'immenses progrès à faire pour que le report modal sur les trains soit effectif. La région émet</p>	<p>Martine GUIBERT affirme que la politique ferroviaire régionale est réellement ambitieuse. Le train est bien entendu le mode le plus écologique. Mais c'est aussi une question de moyens. Les associations ont un rôle de pédagogie à jouer auprès de nos concitoyens. Au niveau de la Région, les efforts sont menés pour fiabiliser la qualité de service, mais aussi pour innover.</p>
---	--

5% de plus que la moyenne nationale sur les gaz à effet de serre.	
---	--

Martine GUIBERT reprend une liste de 4 points saillants identifiés lors du comité technique Vallée du Rhône Sud tenu au printemps 2020 pour précisions apportées en séance en points 2 et 3 :

- Qualité de service concernant la Ligne Lyon-Valence
- Besoin exprimés pour le développement de l'usage des vélos sur l'axe Rhodanien
- Besoin de visibilité sur la programmation des travaux de l'étoile de Veynes et le plan de transport de substitution 2021 sur l'axe Valence-Die-Veynes
- Etat d'avancement de l'étude relative à la Rive Droite du Rhône

2. Emport et stratégie de parc matériel roulant

Martine GUIBERT dresse le constat que certaines lignes, notamment autour de la métropole lyonnaise, souffrent de problèmes d'emport. Elle en présente les principales causes et présente les mesures correctives menées par Région.

Cela se traduit notamment par des actions visant à optimiser la performance des centres de maintenance, à louer des rames à d'autres Régions à court terme ou à engager l'acquisition de nouvelles rames. La Région a ainsi investi plus 540 M d'€ pour le matériel roulant et la maintenance depuis 2017. Enfin, un nouvel outil de mesure de l'adéquation à l'emport sera mis en œuvre courant 2021.

3. SA 2021 et orientations pour le service annuel 2022

Martine GUIBERT note que, malgré des contraintes importantes liées aux travaux en cours de Lyon-Part-Dieu, le volume d'offre 2021 sera stabilisé à un niveau proche des années antérieures. La Région a par ailleurs choisi de développer de nouveaux services et a dû réorganiser la desserte Lyon-Valence-Avignon du fait d'évolutions décidées par la Région SUD-PACA.

Elle présente les programmes travaux lourds de régénération de lignes qui se dérouleront en 2021 sur l'étoile de Veynes et viendront occasionner la mise en œuvre de services de substitution.

Martine GUIBERT présente également un point à date sur le dossier de réouverture d'une section de la ligne « Rive Droite de Rhône » aux transports de voyageurs et souligne l'objectif de mise en service pour 2025. Enfin, un point est dressé concernant les actions menées ou envisagées pour le développement de l'usage du vélo.

Temps d'échanges

CUTPSA et d'autres associations s'interrogent sur l'accès des vélos à bord des autocars, et notamment dans les cars de substitution sur la ligne Valence-Die.	La Région présente en séance une vue permettant d'identifier les divers niveaux d'acceptation des vélos à bord des cars. Pour les services de substitution qui seront mis en œuvre par SUD-PACA lors de la fermeture de la ligne Valence-Die, le principe « nominal » consiste à ne pas accepter les vélos. Toutefois, et comme le
--	---

	<p>confirme SNCF-Voyageurs en séance, du fait de la durée des travaux sur Valence-Die-Gap, une sensibilisation de la Région et de TER SUD-PACA à cette problématique vélos est en cours. Il pourrait y avoir des évolutions pour accepter quelques vélos mais SNCF ne peut donner confirmation à date.</p> <p>Martine GUIBERT souligne que ce travail à conduire avec la Région SUD-PACA est très important et doit aboutir une issue favorable pour les usagers.</p>
<p>Mme COTA, Communauté de communes des Baronnies, ne voit pas apparaître les services de transports desservant les Baronnies et le Vaucluse. Elle indique que les connexions entre régions se font mal ou de manière incohérente. Elle souligne le travail nécessaire à mener avec PACA sur ce volet des Baronnies.</p>	<p>La Région indique que ce sujet de services interrégionaux important pour les Baronnies est bien identifié. Elle étudie actuellement en lien avec SUD-PACA les solutions possibles dans le cadre du Marché DSP. Paul VIDAL a été missionné pour échanger avec toutes les CC. Ce sera l'occasion de faire remonter les besoins du territoire de manière à faire un point d'actualité.</p>
<p>Mme DESVIGNES, Gare à nous, demande ce que devient le guichet de la gare de Die, pendant et après les travaux ; elle demande jusqu'à quand court le moratoire (acté en juin 2019) qui protège les petites gares des fermetures de guichet ?</p>	<p>Martine GUIBERT précise que le moratoire couvre toute la période du mandat actuel (soit jusqu'à mi 2021).</p> <p>SNCF Voyageurs confirme que le guichet en gare de Die a vu ses horaires adaptés. Le personnel qui assure la circulation des trains s'occupe également de la vente de titres de transport. Il y aura des modifications d'horaires, mais pas de fermeture.</p>
<p>Mme MAIRE, Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, est en attente d'informations concernant les résultats de l'étude pour la réouverture de la rive droite du Rhône.</p>	<p>Martine GUIBERT indique que les collectivités seront bien entendues associées aux résultats de l'étude lorsqu'ils seront communiqués, sans doute d'ici fin 2021/courant 2022.</p>
<p>Mme SIMIAN, Présidente de la Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux, s'interroge concernant les horaires de correspondance entre les bus de la ligne 35 et les trains à Montélimar. Elle demande s'il serait possible de revoir les horaires pour qu'il y ait bien correspondance. Elle suggère que soient privilégiés les racks pour les vélos sur les bus et que cela devienne systématique.</p>	<p>La Région indique que les horaires de la ligne 35 sont surtout calés sur les besoins scolaires, ce qui n'est pas toujours compatible avec de bonnes correspondances à Montélimar. Les services étudieront la question pour modification suivant opportunités à compter de la rentrée 2021.</p>
<p>Mme GHEMARD, FNAUT AURA, pensait que serait étudiée également la réouverture de la gare de Portes-Lès-Valence dans le cadre de l'étude Rive Droite du Rhône. Qu'en est-il ? A noter que la région Occitanie mène également des études pour des réouvertures de gares plus au sud et annonce des terminus au Teil. De fait,</p>	<p>La Région précise que le projet de réouverture de la gare de Portes-Lès-Valence ne fait pas partie de l'étude en cours mais d'une réflexion concernant la desserte actuelle du territoire (donc d'une autre ligne).</p> <p>Martine GUIBERT n'a pas d'opposition de principe pour l'ouverture aux voyageurs de la</p>

<p>les trains vont-ils faire des Allers-retours au Teil et est -ce que ces trains seront accessibles aux voyageurs ?</p> <p>M. BOUTRY, CUTPSA, précise que la Région Occitanie utilisera la gare du Teil dès 2021 et demande si AURA serait d'accord pour y autoriser les voyageurs.</p>	<p>gare du Teil. Les circulations envisagées par Occitanie y feront un mouvement : il s'agit de savoir s'il sera possible d'utiliser ce mouvement pour envisager une desserte aux voyageurs (installation de quais et de signalisation à étudier). La Région prend note de cette demande et a demandé à SNCF-Réseau de fournir des éléments pour étude.</p>
<p>M. BOUTRY, CUTPSA, souhaite savoir si le train de nuit Paris-Briançon continuera à desservir la vallée de la Durance lors de la fermeture concomitantes des lignes de l'étoile de Veynes.</p>	<p>Martine GUIBERT indique que la priorité réside avant tout dans la réalisation effective des travaux de régénération des voies (travaux pour lesquels il a déjà été difficile d'obtenir un consensus). Les trains de nuit sont à l'étude au niveau national par l'Etat et la Région soutient leur développement. C'est à l'Etat d'arbitrer les solutions à mettre en œuvre lors des travaux. La Région sera vigilante.</p>
<p>M. CHAGNY, ARDSL, demande confirmation à SNCF Réseau s'il y aura bien, à compter de mars 2021, une desserte Paris-Nice et Paris-Modane. Il souhaite connaître la desserte de la vallée de la Drôme.</p> <p>Il s'interroge également sur le besoin d'harmonisation tarifaire des différents services (fer/route) des lignes Valence et Die et Montélimar et Lyon.</p>	<p>SNCF Réseau invite à se rapprocher des acteurs et plus précisément de l'Etat qui est à la manœuvre concernant ces trains de nuit.</p> <p>Martine GUIBERT indique bien avoir en tête le sujet de l'harmonisation tarifaire, notamment sur le secteur. Le sujet est engagé mais s'avère ardu du fait du transfert non simultané des différents services départementaux.</p>
<p>M. DESCHAMP, AUTERVR, indique avoir proposé à SNCF des évolutions horaires concernant le 1^{er} départ autocar le matin de la ligne Lyon-Vienne-Valence (substituant un train) positionné beaucoup trop tôt (4h30 au lieu de 6h). Il souhaite également la mise en œuvre d'un service par train.</p>	<p>SNCF Voyageurs indique que pour viser une heure d'arrivée équivalente avec la desserte des arrêts intermédiaires, un départ plus tôt s'imposait. Compte-tenu des remarques, SNCF s'engage à réétudier ces 2 propositions.</p>
<p>M. MATHERON, Communauté de communes du Diois, indique que la substitution du train de Romans 16h28 par un car vers 18h pendant les travaux sur vallée de la Drôme pose des difficultés pour le retour des internes Romans-Valence.</p> <p>Il souhaiterait pouvoir avoir des temps d'échanges spécifique pour les sujets de la vallée de la Drôme.</p> <p>Il interroge enfin la Région sur la réception de son courrier par rapport à l'expérimentation train à hydrogène</p>	<p>La Région répond qu'un car sera mis en place fin 2020 au départ de Romans : D 16h08 A 18h03 à Die</p> <p>Martine GUIBERT répond que la Loi LOM prévoit des bassins de concertation proches des territoires et que des réunions seront organisées. Elle indique ne pas avoir connaissance du courrier mentionné, toutefois, elle précise qu'une première expérimentation du train « H2 » se fera sur l'étoile clermontoise sur les lignes Lyon-Clermont et Brioude-Clermont-Moulins à l'horizon 2025/26 : cela répond à un appel à projets national avec plusieurs Régions. 3 rames ont été commandées à Alstom.</p>

<p>Mme MOUSSET, UNSA ferroviaire, s'interroge sur les conséquences de la refonte de l'offre TER Lyon-Valence-Avignon au SA 2021 avec des correspondances parfois serrées qui risquent de générer des ruptures et difficultés en gare. En outre, elle souhaite avoir des perspectives plus claires sur le SA 2022 et demande s'il y a des projets d'aménagement pour les petites gares (certaines n'ont aucun abri comme Tain L'hermitage)</p>	<p>La Région que la refonte du SA 2021 a été fait en conséquence des décisions de la Région SUD-PACA dans l'optique de maintenir un maximum de fonctionnalités. Le service annuel 2022 tirera parti de 2021 pour proposer des adaptations et/ou correctifs. Ce travail est en cours avec SNCF et la Région SUD-PACA et sera proposé au cycle de concertation 2021. Par ailleurs, des projets d'aménagement sont bien proposés sur les gares, mais tout ne peut pas être fait sur tous les sites.</p>
--	---

4. Loi d'orientation sur les Mobilités (LOM) et autres actions régionales

Martine GUIBERT expose les enjeux actuels de la loi LOM de fin 2019 avec notamment le sujet du choix de prise de compétence pour lequel les EPCI non couvertes par une AOM doivent se prononcer d'ici le 1^{er} juillet 2021 au plus tard. Pour les EPCI qui ne feront pas de choix la Région deviendra AOM sur leur territoire.

Compte-tenu de l'importance organisationnelle de ce sujet, le Président de Région Laurent WAUQUIEZ a écrit à toutes les communautés de communes en leur indiquant la position régionale : la Région fait la proposition d'être AOM locale, afin de permettre une continuité sur les dispositifs en place et d'offrir une garantie financière

La Loi prévoit également d'autres dispositions comme la mise en place de bassin de mobilités, d'instances d'échange et de concertation entre AOM via les comités de partenaires, ou la contractualisation de services via des contrats opérationnels de mobilités

Martine GUIBERT indique que Paul VIDAL, conseiller délégué, est d'ores et déjà chargé de rencontrer les différents EPCI : ces rencontres se dérouleront fin 2020 et 2021.

Temps d'échanges

<p>Mme COTA, Communauté de communes des Baronnies voudrait comprendre ce qui se passe si elle devient AOM sans prendre le 1^{er} bloc de compétence</p> <p>Mme MARION, Communauté de communes Val de Drôme, reconnaît le grand intérêt qu'il y a à mutualiser et travailler ensemble, notamment dans les territoires ruraux. Elle complète les propos précédents en indiquant que France Mobilité distingue 2 cas : les TAD et les transports scolaires. Pour ces derniers, la CC peut choisir de les assurer ou non.</p>	<p>Martine GUIBERT indique que la Région aurait vocation à conserver les liaisons intercommunales alors que les services locaux (TAD, scolaires, services spécifiques) resteraient du ressort territorial des CC. Il s'agit ici de « grands principes d'échelle de compétence ».</p> <p>Ces sujets ne peuvent être traités ici de manière générale et doivent donc être abordés au cas par cas. Elle souligne ainsi l'importance des rencontres à venir avec Paul VIDAL.</p>
---	---

Conclusion

Martine GUIBERT remercie les participants pour leurs contributions. Elle indique que le comité de mobilité se prolongera par des échanges complémentaires, notamment concernant la mise en œuvre de la Loi LOM, sous la forme de rencontres entre la Région (représentée par Paul VIDAL) et les territoires. Elle veut assurer les participants de la volonté de la Région de travailler sur les sujets relatifs aux mobilités en étroite collaboration avec les territoires.

Un nouveau cycle de concertation sera engagé en 2021. Il pourra être ajusté pour son déroulé en fonction des dates des élections régionales mais devrait débuter avec la réunion de comités techniques au printemps. Le format des rencontres sera adapté aux contraintes imposées par le contexte sanitaire.